

30 septembre 2005

N° 2005 – 3811

**MERCIALYS**  
**Promesse d'actions**

Admission des actions de la société sur Eurolist by Euronext dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert

(Eurolist by Euronext - Compartiment A)

Complément à l'Avis N° 2005-3763

**1) Il est précisé que :**

Les ordres C sont réservés aux personnes physiques, aux personnes morales ou fonds communs de placement actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon ou titulaires de parts du FCPE Casino Actionnariat.

Est considérée comme actionnaire de la société Casino, Guichard-Perrachon, toute personne détenant des actions ordinaires (code ISIN FR0000125585) ou des actions à dividende prioritaire (code ISIN FR0000121139) de la société Casino, Guichard-Perrachon ou détenteur de parts du FCPE Casino Actionnariat au moment de l'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert soit le 28 septembre 2005. Lors de l'émission d'un Ordre C, la personne devra justifier de sa qualité d'actionnaire de Casino, Guichard-Perrachon ou de titulaire de parts du FCPE Casino Actionnariat par la remise à son intermédiaire habilité d'une déclaration sur l'honneur à cet effet.

Une même personne n'aura le droit d'émettre qu'un seul ordre C.

Les ordres C sont limités à un maximum de 5 000 euros. Les actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon ou les titulaires de parts du FCPE Casino Actionnariat qui souhaiteraient investir plus de 5 000 euros devront limiter leur demande au titre d'un ordre C à 5 000 euros et demander à acheter l'excédent au titre d'un ordre B.

**2) La durée du Placement Global est du 28 septembre 2005 au 11 octobre 2005 à 12h00, pour un nombre de titres offerts de 12 330 346 actions.**

**3) L'Option de Surallocation pourra être exercée sur la période 12 octobre 2005 – 11 novembre 2005.**

Code mnémonique : MERY  
Code ISIN : FR0010241638